

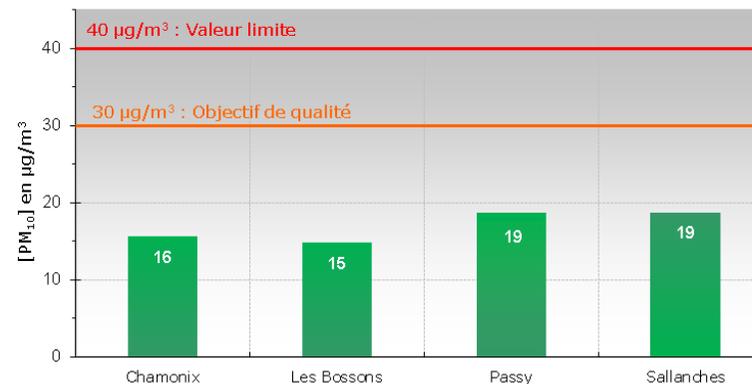
# Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

## Particules en suspension (PM<sub>10</sub>)

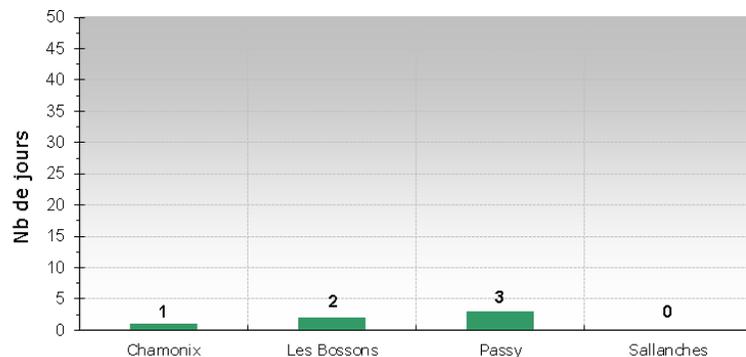
**PM<sub>10</sub> : Maximum journalier au cours du mois**



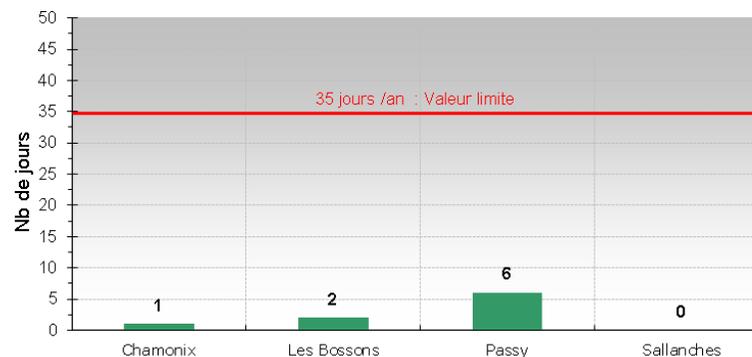
**PM<sub>10</sub> : Moyenne annuelle sur les 12 derniers mois**



**PM<sub>10</sub> : nb de jours ayant atteint le seuil de la valeur limite (50 µg/m³) au cours du mois**



**PM<sub>10</sub> : nb de jours ayant atteint le seuil de la valeur limite (50 µg/m³) depuis début 2018**



Pour **les particules**, la situation s'est dégradée au cours du mois de février en comparaison de janvier. En effet, après la douceur des températures de janvier, une vague de froid brève mais intense en provenance de Sibérie s'est installée fin février sur la France. Cette situation a conduit à un épisode de pollution atmosphérique aux particules fines d'ampleur nationale, touchant plusieurs autres régions de France : à l'est, au nord, au centre, à l'ouest et au sud-ouest. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'épisode a duré du 22 au 24 février, impactant plusieurs zones de la région.

Dans la vallée de l'Arve, les conditions anticycloniques et les inversions de températures ont certes favorisé l'accumulation des particules d'origine locales. Néanmoins, lors de cet épisode, les niveaux ont été relativement homogènes sur les différents secteurs de la région, y compris en milieu rural, avec une part significative de particules secondaires, transportées dans les masses d'air froides (particules formées à partir des émissions du trafic routier et des activités agricoles).

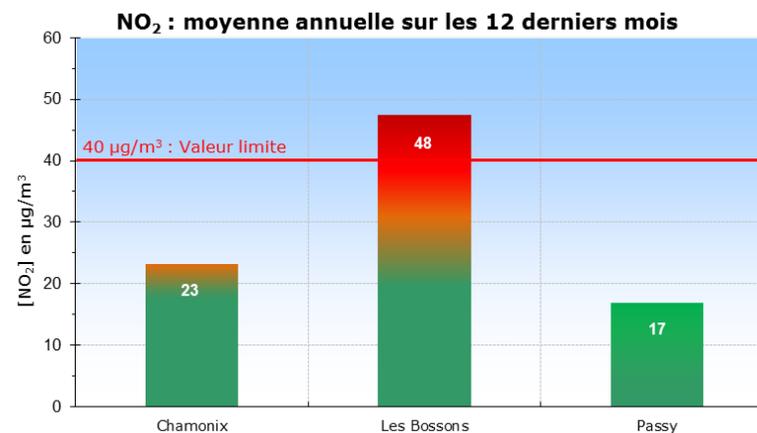
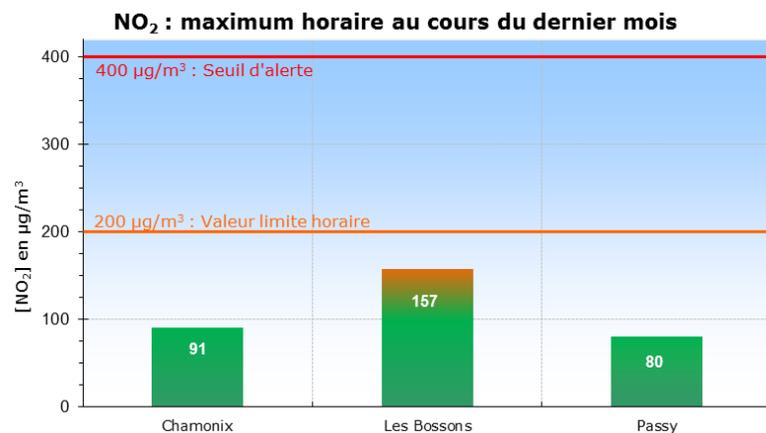
L'exposition « aiguë » aux particules a donc été ponctuellement affectée avec des concentrations au-dessus du seuil d'information et de recommandation pour les personnes sensibles ( $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière). Au cours de ce mois de février : 3 dépassements ont été observés sur Passy, 2 sur Bossons, 1 sur Chamonix et aucun sur Sallanches (valeur limite annuelle : 35 jours maximum de dépassements par an).

L'exposition chronique aux particules (moyenne sur les 12 derniers mois) est restée stable et inférieure à l'objectif qualité sur les 4 sites ( $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle).

(Lien vers l'historique des épisodes de pollution : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/pollutions/historique>).

(Lien vers le bilan de l'épisode de février : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications/bilan-de-lepisode-de-pollution-atmospherique-du-22-au-25-fevrier-2018>).

## Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)



Concernant **le dioxyde d'azote**, la situation a été pondérée dans une moindre mesure. En comparaison du mois de janvier 2018, l'exposition aiguë au dioxyde d'azote est restée relativement stable en fond et a évolué légèrement à la baisse en proximité des axes de circulations. En effet sur le site de Bossons en proximité automobile, le maximum horaire au cours du mois est resté en dessous de la limite horaire (200 µg/m<sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 18 fois par an). Il reste toutefois le site le plus soumis à l'exposition chronique au dioxyde d'azote avec des niveaux moyens sur les 12 derniers mois dépassant toujours la valeur limite annuelle (40 µg/m<sup>3</sup> à ne pas dépasser en moyenne sur l'année).

Lien vers le communiqué de presse du 28/2/18 relatif au bilan préliminaire de la qualité de l'air en région Rhône-Alpes-Auvergne : <https://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/publications/premier-bilan-de-la-qualite-de-lair-en-auvergne-rhone-alpes-pour-2017>